



UN PEU DE PIMENT DANS VOS INVESTISSEMENTS

La branche 23

Document commercial



Certains termes de cette brochure ne sont pas clairs ?

Vous devriez trouver une explication dans le glossaire en fin de brochure.

Votre situation personnelle, votre appétit pour le risque, votre horizon de placement sont des éléments importants lors du choix d'investissement.

Afin de faire ce choix au sein de la gamme de fonds d'investissement Allianz, selon le produit et les fonds conseillés, votre intermédiaire en assurances vous remettra avec cette brochure :

- **les documents d'informations clés,**
- **les documents d'informations spécifiques.**

Ces documents font partie intégrante de cette brochure et qui associés au règlement de gestion et aux conditions générales ainsi qu'à la proposition d'assurance, constituent l'information précontractuelle essentielle.

Cette brochure constitue une information générale. Elle ne remplace en aucun cas le conseil de votre intermédiaire en assurances qui pourra vous conseiller au mieux pour déterminer la solution en adéquation avec votre situation personnelle (connaissance des produits, expérience, situation financière et objectifs financiers) et vos souhaits.

Cette solution peut comporter certains risques qu'il convient de cerner avant de vous engager.

AVERTISSEMENT

Le contrat comporte des risques :

- Volatilité de la valeur des titres détenus par les fonds sous-jacents
- Les gestionnaires de fonds peuvent faire des choix d'investissement erronés
- Remboursement incomplet en cas d'évolution négative des bourses
- Solvabilité d'Allianz Benelux

ATOUTS

- Transparence
- Gestion dynamique
- Flexibilité
- Renommée des gestionnaires de fonds
- Fiscalité avantageuse
- Solutions pour la planification successorale

INVESTIR DANS DES FONDS D'INVESTISSEMENT

Une partie de vos économies disponibles passe dans vos loisirs, vos vacances, l'entretien de votre maison, une nouvelle voiture mais qu'en est-il de la partie de votre épargne qui reste dormir sur un compte ? Savez-vous que l'inflation la grignote petit à petit ?

PENSEZ À L'AVENIR !

Via les assurances-investissement, vous pouvez épargner ou investir pour vos enfants, vos petits-enfants, pour vous-même, pour votre pension... ou même prévoir votre succession via une donation.

Le terme 'assurance-investissement' ne vous est pas familier ? C'est un produit d'investissement, commercialisé par une compagnie d'assurance, qui permet d'investir, via des fonds d'investissements, en branche 23 et/ou en branche 21.

En branche 23, la performance dépend des performances d'un ou de plusieurs fonds d'investissement qui à leur tour investissent, selon leurs

propres stratégies, dans différentes classes d'actifs. La performance potentielle de votre investissement dépend des fonds sélectionnés et de leur niveau de risque. Le capital investi dans ces fonds n'est pas garanti.

En branche 21, la performance est garantie et éventuellement complétée d'une participation bénéficiaire qui dépend des résultats de la compagnie d'assurance. Ce type d'investissement a fait son temps et n'est temporairement plus commercialisé chez Allianz vu la situation actuelle des marchés.

Allianz propose une large gamme de produits et de fonds d'investissement, parcourez la brochure pour en savoir plus.

ALLIANZ, UN PARTENAIRE DE CONFIANCE !

UNE NOTATION
STANDARD &
POOR'S

AA

DEPUIS 2007

UN RATIO
SOLVENCY II
DE

187%

AU 30/06/2020

TOP

4

DES COMPAGNIES
MONDIALES LES
PLUS IMPORTANTES
EN ASSET
MANAGEMENT

PLUS DE

92 MILLIONS

DE CLIENTS
DANS PLUS DE

70 PAYS

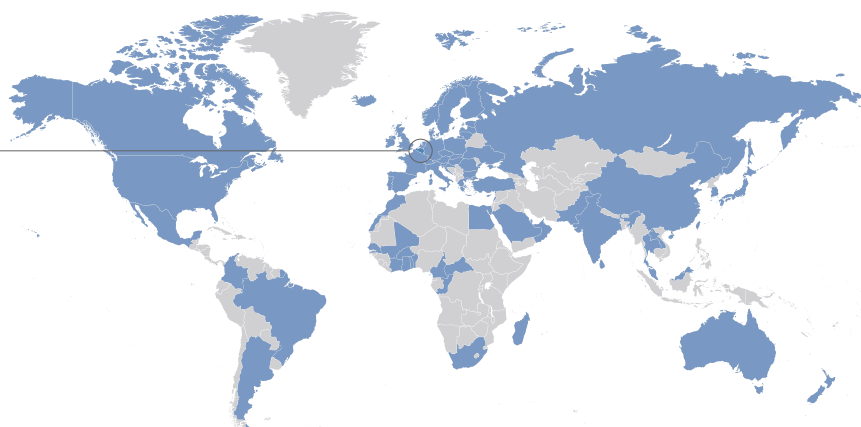
UN GAGE DE SOLIDITÉ, CAPABLE DE REMPLIR
LES ENGAGEMENTS ISSUS DES CONTRATS
D'ASSURANCE !

P I M C O

Allianz 
Global Investors



En Belgique, Allianz est un
acteur important du marché
de l'assurance Dommages et
de l'assurance Vie.



POURQUOI CHOISIR D'INVESTIR DANS LA PARTIE BRANCHE 23 D'UNE ASSURANCE- INVESTISSEMENT ?



UNE SOLUTION POUR CHAQUE CLIENT... À CHACUN SON APPÉTIT POUR LE RISQUE !

En fonction de votre situation personnelle, votre appétit pour le risque et votre horizon de placement, votre intermédiaire en assurances pourra vous conseiller au mieux pour déterminer la solution en adéquation avec votre situation personnelle et vos souhaits.



UNE PERFORMANCE POTENTIELLE ATTRACTIVE

Une assurance-investissement en branche 23 permet d'avoir accès à des performances potentielles plus attrayantes en fonction de la prise de risque.

La diversification et l'investissement sur le long terme sont 2 éléments essentiels qui permettent de contrôler le risque pris pour une meilleure performance.

Osez pimenter votre investissement !



LE CHOIX PARMIS L'EXPERTISE D'EXCELLENTS GESTIONNAIRES DE FONDS !

Un large choix de gestionnaires de fonds qui ont une expérience sur la durée et à travers le monde.

Allianz a confiance en l'expertise de ses partenaires, soigneusement sélectionnés et suivis.

Demandez les rapports mensuels à votre intermédiaire en assurances ! Suivez régulièrement la situation de vos fonds et prenez connaissance des opportunités et risques spécifiques à chacun de ces fonds.

Vous les trouverez également sur www.allianz.be
> Liens directs > Documents > Rapports de gestion (fonds branche 23).





DIVERSIFIER SON INVESTISSEMENT POUR UNE PRISE DE RISQUE CONTRÔLÉE

UN LARGE CHOIX DE FONDS D'INVESTISSEMENT PLUS AU MOINS RISQUÉS PARMI LES DIFFÉRENTES CLASSES D'ACTIFS

Allianz répond au principe de diversification en proposant une large gamme de fonds d'investissement que votre intermédiaire en assurances peut vous conseiller.

La stratégie d'investissement de ces fonds permet de répartir les risques via plusieurs classes d'actifs qui réagiront autrement et à des moments différents aux fluctuations des marchés.

Les **fonds d'actions** et les **fonds d'obligations** vous permettent une diversification en actions et obligations que vous ne pourriez pas envisager vous-même en constituant votre propre portefeuille.

Les **fonds mixtes** sont des fonds d'investissement composés à la fois d'actions, d'obligations et de liquidités. Ils combinent la performance des actions et la relative sécurité des obligations moins volatiles.

Et si vous préférez confier la diversification de votre assurance-investissement à un tiers, vous pouvez choisir les **fonds profilés**. Ce sont des fonds qui vous offrent un niveau de risque qui correspond à vos objectifs et continuent à respecter votre choix du risque grâce à la gestion active d'un asset manager expérimenté.



Demandez les rapports mensuels à votre intermédiaire en assurances ! Suivez régulièrement la situation de vos fonds et prenez connaissance des opportunités et risques spécifiques à chacun de ces fonds.

Vous les trouverez également sur www.allianz.be
 > Liens directs > Documents > Rapports de gestion (fonds branche 23).

UNE GRANDE VARIÉTÉ DANS LES FONDS D'INVESTISSEMENT

Répartir le risque, c'est aussi diversifier son investissement parmi différents gestionnaires de fonds, différents secteurs, différentes zones géographiques, différentes devises, et/ou thématiques.

La diversification permet de profiter des opportunités et des risques que chaque fonds a à offrir et de mieux gérer le risque pris !

Certains fonds peuvent aussi être caractérisés comme

- **fonds thématiques** : axés sur un thème, un secteur d'activité ou une zone géographique comme par exemple, l'immobilier belge.
- **fonds responsables et durables** : répondant aux problématiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).



LES MÉCANISMES DE PROTECTION CONTRE LA VOLATILITÉ DES MARCHÉS

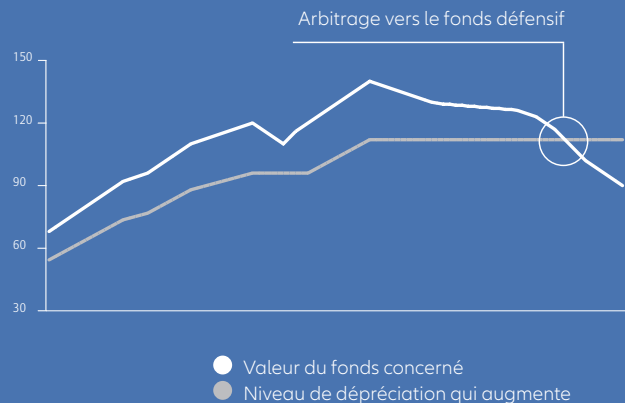
Investir en branche 23 peut être rentable mais implique aussi le risque de pertes, raison pour laquelle Allianz met 3 options de protection gratuites à votre disposition pour limiter la diminution de la valeur ou sécuriser la performance de votre investissement. Si une tempête s'annonce sur les marchés, vous pourrez vous replier temporairement sur un fonds monétaire pour vous mettre à l'abri des turbulences (limitation relative du risque) et revenir sur les marchés progressivement quand le climat redeviendra plus serein (dynamisation progressive du risque). Ou préférez-vous mettre automatiquement vos gains en sécurité ou les dynamiser (gestion active des plus-values) ?



1. LIMITATION RELATIVE DU RISQUE

La limitation du risque de dépréciation par rapport au niveau le plus élevé du fonds

Avec votre intermédiaire en assurances, vous déterminez pour chaque fonds un pourcentage de dépréciation avec un minimum de 10% qui s'applique à la valeur la plus élevée du fonds. De cette manière, vous profitez au maximum de chaque hausse et vous limitez votre risque en cas de dépréciations boursières importantes. Dès qu'un fonds atteint ce seuil, l'intégralité du capital investi dans ce fonds est automatiquement et gratuitement transféré vers un fonds défensif. Cette opération s'étale sur plusieurs jours. Le transfert sera fait aux valeurs nettes d'inventaire d'application au moment de la vente et de l'achat des unités.



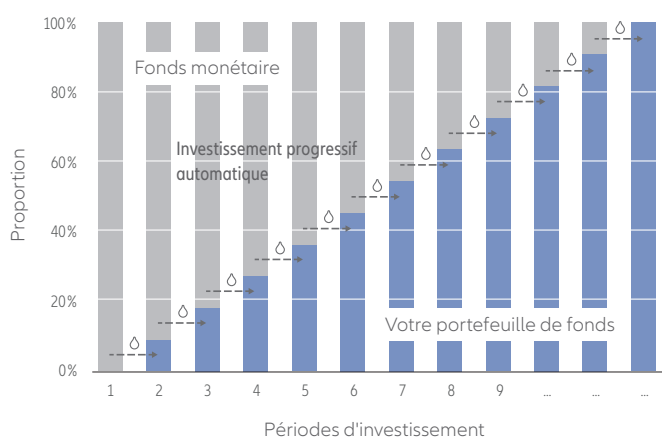
Demandez les rapports mensuels à votre intermédiaire en assurances ! Suivez régulièrement la situation de vos fonds et prenez connaissance des opportunités et risques spécifiques à chacun de ces fonds.

Vous les trouverez également sur www.allianz.be
> Liens directs > Documents > Rapports de gestion (fonds branche 23).

2. DYNAMISATION PROGRESSIVE DE VOTRE ÉPARGNE

L'achat à un cours moyen

Le moment auquel vous investissez ou réinvestissez dans un fonds dynamique a une grande importance pour votre performance. A la fréquence souhaitée (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle), en (re)transférant le capital investi dans un fonds monétaire défensif vers des fonds plus dynamiques, vous bénéficiez d'un cours d'achat moyen. Vous choisissez vous-même le pourcentage ou un montant en euros à transférer.



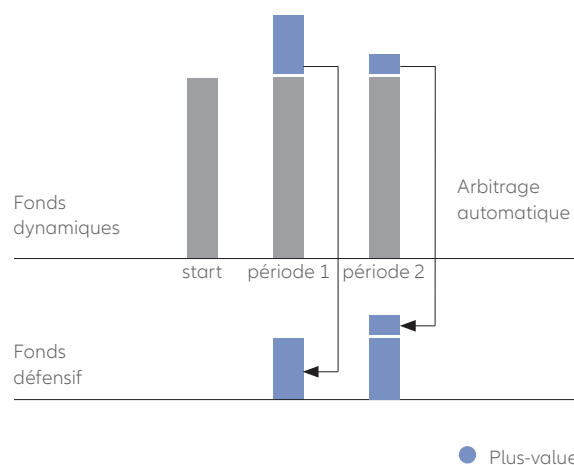
Grâce à cette option, vous pouvez limiter le risque d'un mauvais timing d'investissement.

3. GESTION ACTIVE DES PLUS-VALUES

La mise en sécurité ou la dynamisation de vos plus-values

Cette formule permet de transférer automatiquement la totalité ou une partie des plus-values, à la fréquence souhaitée (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle) vers :

- un fonds défensif (stratégie défensive)
- un ou plusieurs fonds dynamiques (stratégie dynamique)



SPÉCIFICITÉS DE CES OPTIONS :

- Vous choisissez **1 seule option** à la fois
- L'option peut être modifiée ou arrêtée à tout moment
- L'option 'dynamisation progressive de l'épargne' peut être suivie **automatiquement** par l'option 'limitation relative du risque' dès que le transfert vers les fonds plus dynamiques est terminé.
- L'option 'Gestion active des plus-values' n'est pas offerte dans Allianz Excellence Plan.

DIMINUER LE RISQUE, C'EST ÉGALEMENT POSSIBLE EN INVESTISSANT DE MANIÈRE RÉGULIÈRE

INVESTIR DE MANIÈRE
RÉGULIÈRE, UNE
AUTRE SOLUTION
POUR OBTENIR UNE
BELLE ÉVOLUTION DE
VOTRE CAPITAL EN
LIMITANT LA PRISE DE
RISQUE.

Deux possibilités s'offrent à vous :

- **Utiliser l'option d'investissement 'Dynamisation progressive du risque'**
présente dans nos produits à primes uniques.
Cette option est décrite dans la partie précédente.
- **Investir dans un produit à primes périodiques**
Allianz propose Allianz Excellence Plan. Des versements annuels, semestriels, trimestriels, mensuels vous permettent d'optimiser la valeur d'achat sans avoir à vous soucier des effets négatifs d'un mauvais timing d'investissement.
Lorsque les cours sont bas, vous achetez plus d'unités et lorsque les cours sont hauts, vous achetez moins d'unités. Vous aurez ainsi acheté à un cours d'achat moyen tout au long de votre investissement.

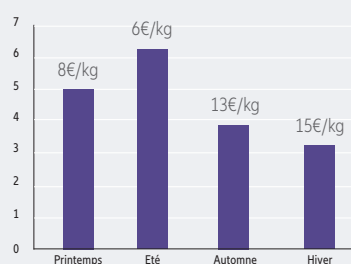
Demandez les rapports mensuels à votre intermédiaire en assurances ! Suivez régulièrement la situation de vos fonds et prenez connaissance des opportunités et risques spécifiques à chacun de ces fonds.

Vous les trouverez également sur www.allianz.be
> Liens directs > Documents > Rapports de gestion (fonds branche 23).

Prenons l'exemple de l'achat de piments au travers des saisons d'une année et comparons cela à l'achat d'actions à différents moments de l'année.

ACHATS PÉRIODIQUES

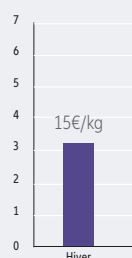
A chaque saison, le même montant est investi quelles que soient les conditions de marché. Vous pourrez acheter plus de piments si le prix est moins cher et moins de piments si le prix est plus cher.



PRIX MOYEN =
10,5€/KG

ACHAT UNIQUE

Si vous investissez le même montant mais au plus mauvais moment de l'année, vous payerez le prix fort et aurez moins de piments...



PRIX MOYEN =
15€/KG

● Quantité en kilos

La quantité achetée lors d'achats périodiques est bien plus élevée qu'un achat ponctuel au mauvais moment. Les actions sont des actifs dynamiques qui sont soumis à la volatilité des marchés. Le prix au moment de l'achat a donc une grande importance.

**TIREZ DONC AVANTAGE D'UNE VARIATION DE PRIX ET D'UN COURS MOYEN
D'ACHAT EN CONSTITUANT VOTRE PATRIMOINE PETIT À PETIT SUR LE LONG TERME !**



CHOISIR L'INVESTISSEMENT DURABLE, UNE AUTRE DIMENSION POUR VOTRE INVESTISSEMENT

Allianz Benelux a intégré, dans sa gamme, des fonds d'investissement responsables. Via ces fonds, vos investissements sont gérés de manière durable et vous avez également la perspective d'une performance attractive. En tant que l'un des leaders mondiaux de l'assurance, Allianz se doit de proposer les meilleurs produits et services, mais aussi de faire en sorte que nous évoluions tous dans une société et une économie plus saines.

POUR SÉLECTIONNER LES MEILLEURS FONDS RESPONSABLES, ALLIANZ PREND EN COMPTE :

des critères ESG
(Environnementaux,
Sociaux et de
Gouvernance)

la notation
**"Morningstar
Sustainability
Rating"**

les PRI
(Principles for
Responsible
Investment)



Demandez les rapports mensuels à votre intermédiaire en assurances ! Suivez régulièrement la situation de vos fonds et prenez connaissance des opportunités et risques spécifiques à chacun de ces fonds.

Vous les trouverez également sur www.allianz.be
> Liens directs > Documents > Rapports de gestion (fonds branche 23).

Nous vous invitons à consulter notre brochure '**L'investissement durable**' pour en savoir plus sur ces différents critères, notation et principes, mais aussi pour découvrir ce qu'est exactement un investissement responsable et si ces investissements peuvent effectivement vous offrir une belle performance. Vous y trouverez aussi la liste de nos fonds responsables.

Par notre engagement contre le changement climatique, nos investissements durables, la conception de produits éco et socio-responsables accessibles à tous et notre politique de soutien à la jeunesse, nous souhaitons répondre à l'intérêt croissant de nos clients, pour qui vivre ensemble dans un monde plus sain, de manière honnête et durable, est plus que jamais un défi !

**Relevons ensemble ce défi de
l'investissement durable...
notre responsabilité pour l'avenir !**





L'ASSURANCE-INVESTISSEMENT : UN OUTIL DE PLANIFICATION PATRIMONIALE

**L'ASSURANCE-INVESTISSEMENT
N'EST PAS JUSTE UN PRODUIT DE
PLACEMENT, ELLE PEUT AUSSI
ÊTRE UN EXCELLENT OUTIL DE
PLANIFICATION PATRIMONIALE.**

Demandez les rapports mensuels à votre intermédiaire en assurances ! Suivez régulièrement la situation de vos fonds et prenez connaissance des opportunités et risques spécifiques à chacun de ces fonds.

**Vous les trouverez également sur www.allianz.be
> Liens directs > Documents > Rapports de gestion
(fonds branche 23).**

L'assurance-investissement peut, via des donations, être la solution aux situations suivantes :

- Comment aider de manière efficace les enfants et petits-enfants dans leurs projets de construction ?
- Comment faire en sorte de satisfaire les besoins spécifiques d'un enfant ou d'un petit-enfant ?
- Comment garder un droit de regard sur l'utilisation future des montants transférés ?
- Comment prévoir le retour du montant donné en cas de décès de l'enfant ou du petit-enfant ?
- Et comment réaliser le tout de manière fiscalement avantageuse et juridiquement correcte ?

La réponse à ces questions varie selon l'importance et la nature du patrimoine, les héritiers, le régime matrimonial, le domicile, la nationalité, ...

La brochure '**Assurance-investissement et planification patrimoniale**' ne répond pas à toutes les questions mais vous propose un bref aperçu de quelques possibilités. Demandez-la à votre intermédiaire en assurances.

Votre intermédiaire en assurances et votre notaire sont, dans cette matière aussi, votre meilleure assurance pour un bon conseil.



Demandez les rapports mensuels à votre intermédiaire en assurances ! Suivez régulièrement la situation de vos fonds et prenez connaissance des opportunités et risques spécifiques à chacun de ces fonds.

Vous les trouverez également sur www.allianz.be
> Liens directs > Documents > Rapports de gestion (fonds branche 23).

LA GAMME DE PRODUITS D'INVESTISSEMENT D'ALLIANZ

	ALLIANZ INVEST	ALLIANZ EXCELLENCE	ALLIANZ EXCELLENCE PLAN
Type de produit	Mixte branche 21- branche 23 (la branche 21 n'est pas commercialisée actuellement)		Branche 23
Primes	Uniques		Uniques et périodiques
Prime de départ	6.200 euros	25.000 euros	100 euros par mois, 300 euros par trimestre, 600 euros par semestre ou 1.200 euros par an
Options possibles pour protéger votre capital			
Limitation relative du risque	X		X
Dynamisation progressive de l'épargne	X		X
Gestion active des plus-values	X		
Fonds	17 fonds 8 fonds mixtes 5 fonds d'actions 3 fonds d'obligations 1 fonds monétaire	36 fonds 16 fonds mixtes 11 fonds d'actions 8 fonds d'obligations 1 fonds monétaire	
Asset Managers	7 asset managers	13 asset managers	
Possibilité de transfert annuel sans frais	1 fois par an gratuit au sein de la branche 23 ou de la branche 23 à la branche 21		
Possibilité de retrait annuel sans frais	Un retrait annuel limité à 10% des versements nets et pour autant que le 1er retrait intervienne au plus tôt 1 an après le 1er versement.		
Fiscalité avantageuse	La taxe sur les primes de 2,00% (pour les particuliers) ou de 4,40% (pour les personnes morales) sur les primes investies est d'application. Pas d'application de précompte mobilier, ni d'impôt sur les plus-values pour les personnes physiques. Pas de taxe sur les opérations de bourse.		

LE CHOIX DE L'EXPERTISE PARMIS D'EXCELLENTS GESTIONNAIRES DE FONDS D'INVESTISSEMENT !



Allianz Benelux Belgium Investment Team

- Mise en place début des années 1990
- Pérennité dans la gestion
- Dédicée à la gestion des actifs d'assurance traditionnels et à la branche 23
- Support des équipes Benelux et du Groupe Allianz
- Longue expérience en gestion des SIR (Sociétés Immobilières Réglementées) belges avec aujourd'hui plus de 400 millions d'euros d'actifs



Allianz Global Investors

- Créée en 1998
- Fait partie intégrante d'Allianz
- 780 professionnels en investissement
- 25 localisations
- 510 milliards d'euros d'actifs sous gestion
- www.allianzgi.com



Carmignac Risk Managers

- Créée en 1989
- Actionnariat principalement entre les mains du management et des employés
- 283 collaborateurs (47 gérants et analystes)
- Présence dans 16 pays
- 32 milliards d'euros d'actifs sous gestion
- www.carmignac.be



DNCA Investments

- Fondée en 2000
- Spécialiste de la gestion active, fondamentale et patrimoniale
- DNCA Finance a rejoint en 2015 les affiliés de Natixis Investment Managers
- 18 milliards d'euros d'actifs sous gestion
- 125 collaborateurs dont 37 gérants & analystes
- www.dnca-investments.com



DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT

Degroof Petercam Asset Management

- Degroof Petercam Asset Management est un gestionnaire d'actifs indépendant
- Fait partie d'un groupe familial depuis 1871
- Pionnier de l'investissement durable depuis 2002
- Recherche fondamentale et quantitative fournie par des équipes internes d'analystes crédit, d'actions et d'investissement socialement responsable
- Des équipes de gestion expérimentées soutenues par l'équipe interne de recherche spécialisée en investissement
- 37 milliards d'actifs sous-gestion
- www.degroofpetercam.be



Mainfirst

- Fondée en 2001
- Boutique multi-investissements indépendante basée en Allemagne
- 4 milliards d'euros d'actifs sous gestion
- Fonds communs de placement et mandats spéciaux en actions, titres à revenu fixe et multi-actifs
- www.mainfirst.com



ODDO BHF Asset Management

- ODDO BHF Asset Management est un spécialiste européen de la gestion d'actifs et du private equity, intégré au 1er Groupe financier franco-allemand indépendant ODDO BHF
- Plus de 170 ans d'histoire
- Actionnariat essentiellement concentré entre les mains de la famille Oddo (65%) et des collaborateurs (25%)
- 2.300 collaborateurs
- 110 milliards d'euros d'encours clients
- www.oddo-bhf.com



Flossbach von Storch

Flossbach von Storch

- Créée en 1998
- Indépendante et privée
- Un des plus grands gestionnaires de patrimoine non lié à une banque en Allemagne
- 56 milliards d'euros d'actifs sous gestion
- 260 employés
- Consacrée essentiellement à la gestion patrimoniale multi-actifs
- www.flossbachvonstorch.be



M&G investments

- Créée en 1931
- M&G a une approche d'investissement à long terme et de conviction, avec une gestion active des investissements pour le compte de clients particuliers et institutionnels depuis plus de 80 ans
- 2.224 collaborateurs
- Présence dans 18 pays
- 324,6 milliards d'euros d'actifs sous gestion
- www.mandg.be



Pimco

- Créée en 1971
- Le plus grand gestionnaire actif de titres à revenu fixe au monde
- Rachetée en 2000 par Allianz
- 822 spécialistes en investissement
- Présente sur 50 marchés mondiaux
- 1.712 milliards d'euros d'actifs sous gestion
- www.pimco.be



J.P. Morgan Asset Management

- Plus de 150 ans d'existence
- J.P. Morgan Asset Management, division de JPMorgan Chase & Co
- Un réseau mondial de plus de 1.000 professionnels de l'investissement
- 2.100 milliards de dollars d'actifs sous gestion
- www.jpnam.be



Nordea Asset Management

- Fait partie du groupe Nordea, le plus grand groupe financier du nord de l'Europe
- 224 milliards d'euros d'actifs sous gestion
- Offre une large gamme de solutions d'investissements tant pour les investisseurs européens que d'autres continents
- Collabore avec de nombreux clients et plateformes (banques, gestionnaires de portefeuille, conseillers patrimoniaux indépendants, sociétés d'assurance)
- www.nordea.be



Rothschild Asset Management

- La division spécialisée en gestion d'actifs du groupe Rothschild & Co, offre des services personnalisés de gestion à une large clientèle d'investisseurs institutionnels, d'intermédiaires financiers et de distributeurs
- Un acteur indépendant de la gestion d'actifs
- Une division adossée à un groupe international
- 20,7 milliards d'euros d'actifs sous gestion
- 160 collaborateurs
- Une présence dans 10 pays d'Europe
- www.am.eu.rothschildandco.com

UNE COMMUNICATION TRANSPARENTE À TOUT MOMENT



Allianz vous envoie automatiquement :

- Un extrait annuel de votre investissement
- Un extrait de compte après chaque mouvement sur votre contrat.

Allianz met gratuitement à votre disposition, via votre intermédiaire en assurances, les documents contractuels suivants :

- Les documents d'informations clés et d'informations précontractuelles
- Le document d'informations spécifiques pour les fonds concernés
- Le règlement de gestion
- Les conditions générales
- Les rapports mensuels et semestriels

Consultez la valeur nette d'inventaire sur :

- www.allianz.be
- www.lecho.be

Demandez notre assortiment de brochures à votre intermédiaire en assurances :

- Notre brochure 'Allianz ActiveInvest'
- Nos brochures fonds 'Allianz Immo Invest' et 'Allianz GI Defensive Mix'
- Nos brochures didactiques 'Assurance-investissement et Planification patrimoniale' et 'L'investissement durable'

VOTRE INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCES, VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Votre intermédiaire en assurances se tient à disposition et analysera avec vous les points suivants :

- votre connaissance et expérience des produits financiers,
- votre situation financière,
- vos objectifs d'épargne et d'investissement,
- votre appétit pour le risque,
- vos aspirations et vos besoins.

Sur base de cette analyse, votre intermédiaire en assurances pourra vous proposer un investissement en adéquation avec votre situation personnelle.

GLOSSAIRE

A

ABS - Asset-Backed Securities : Des titres représentatifs de dettes couverts par des actifs.

Action de croissance (Growth) : Une action d'une société avec des perspectives de croissance importantes et pour laquelle le marché a des attentes élevées sur les ventes futures et les profits. Généralement l'action verse peu de dividende parce que la société préfère conserver le bénéfice à réinvestir.

Action de valeur (Value) : Une action qui se négocie à un prix inférieur à sa valeur fondamentale et qui est considéré comme sous-évalué. Ces actions ont généralement un taux de dividende élevé.

Active Return : Indicateur qui mesure le différentiel de performance par rapport à l'indice de référence.

Allocation d'actifs : Diversification sur plusieurs classes d'actifs (actions, obligations,...).

Alpha : Indicateur qui indique la contribution du gestionnaire par rapport à l'indice de référence en tenant compte du bêta.

B

BCE : La banque centrale européenne.

Bêta : Indicateur qui indique comment le fonds évolue par rapport à l'indice de référence. Un bêta > 1 signifie une meilleure performance quand les marchés montent mais une moins bonne performance quand ils baissent et inversement.

Branche 21 : Un produit d'épargne via une assurance-vie par laquelle en plus d'une garantie de capital, un rendement garanti peut être octroyé (Appelé aussi assurance-épargne).

Branche 23 : Une assurance-vie liée à des fonds d'investissement. Le rendement dépend des prestations des fonds sous-jacents (Appelée aussi assurance-investissement).

C

Carry-trade : Une opération d'investissement basée sur un écart de rendement entre différents types d'actifs (taux d'intérêt versus devise).

CDS - Credit Default Swap : Accord transférant le risque de crédit d'un tiers.

Coefficient de corrélation : Indicateur qui mesure le sens du mouvement du fonds par rapport à l'indice de référence. (valeurs de -1 à +1).

Compartiment : Une entité distincte au sein d'un instrument d'investissement avec sa propre politique.

Covered Bonds : Une obligation sécurisée émise par une institution financière ayant recours à un portefeuille d'actifs qui garantissent le remboursement en cas d'insolvabilité.

D

Delta : Mesure de la sensibilité d'une option pour un changement de prix de l'actif sous-jacent.

Dérivés : Technique financière ayant pour objectif de couvrir ou de réduire le risque d'un actif financier (actions, obligations, ...), ou d'atteindre un objectif spécifique de volatilité.

Des actifs corrélés : Des actifs évoluant dans la même direction.

Dividende : Partie du bénéfice d'une entreprise qui est versée aux actionnaires.

Duration : La moyenne pondérée des échéances des flux (coupons + remboursement) d'une obligation ou d'un portefeuille d'obligations.

E

EMTN (Euro Medium Term Note) :

Un programme-cadre pour émettre des titres de créance.

EONIA : Euro OverNight Index Average : Taux d'intérêt interbancaire pour la zone euro avec une échéance de 1 jour.

ESG - Environment Social

Governance : Environmental, social et de saine gouvernance.

Exchangeable : Une obligation émise par une société et remboursable en actions d'une autre entreprise qu'elle détient en portefeuille.

Exchange Traded Funds : 'Panier d'actions' traité en bourse et qui doit suivre un indice de marché spécifique.

F

FCP : Fonds Commun de Placement.

Fed - Federal Reserve : La banque centrale américaine.

FIA : Un fonds d'investissement alternatif.

Fonds cantonné : Fonds dont les actifs sont gérés séparément et qui sont séparés des autres investissements du portefeuille.

Fonds de fonds : Un fonds qui investit dans plusieurs fonds.

Fonds profilé : Fonds destiné aux clients avec un profil d'investissement spécifique.

Forward : Contrat à terme. Engagement ferme d'acheter, à un certain moment dans le futur et à un prix fixé, une quantité déterminée d'actifs.

Futures : Un engagement ferme, traité en bourse, d'acheter ou de vendre un indice spécifique à une date future au prix convenu.

G

Gestion discrétionnaire : Gestion d'un investissement qui est confiée à un gestionnaire de patrimoine qui dans un cadre d'investissement défini (prospectus avec actifs d'investissement et stratégie) va définir indépendamment sa stratégie sans permission a priori de l'investisseur.

H

High Yield : Obligations à haut rendement qui reçoivent une appréciation d'une société de notation financière inférieure à BBB- (Standard & Poor's) ou équivalent.

Horizon de placement : Terme prévu pour votre investissement.

I

Indicateur de risque / Classe de risque : Une échelle de risques allant de 1 à 7 pour les fonds.

Indice de référence : L'indice auquel est comparé le rendement d'un fonds.

Indice IFO : Indice qui évalue la confiance des entrepreneurs.

Inflation : Une large augmentation des prix des biens et services.

Investment Grade : Obligations qui reçoivent une appréciation d'une société de notation financière supérieure ou égale à BBB- (Standard & Poor's) ou équivalent.

IPO - Initial Public Offering :

Introduction d'une entreprise en bourse.

ISR : L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque d'un fonds par rapport à d'autres.

L

Large Cap : Une action de grande capitalisation (par ex. Allianz).

M

MBS - Mortgage-Backed Securities :

Des titres représentatifs de dettes couvertes par des prêts hypothécaires.

Mid Cap : Une action de moyenne capitalisation.

Modèles quantitatifs : Méthodes de calcul permettant d'identifier des tendances du marché sur base des données de marchés disponibles.

Modified duration : Une mesure de la sensibilité d'un instrument financier à taux fixe à une variation des taux d'intérêt.

Moody's : Société de notation financière américaine, qui sur demande d'une entreprise, donne une indication sur sa solvabilité.

Morningstar : Agence de notation qui évalue les fonds de placement par rapport à des fonds similaires.

Multi-asset : Un investissement dans plusieurs classes d'actifs.

O

Obligation convertible : Une obligation qui donne à son détenteur, pendant la période de conversion, la possibilité de l'échanger contre une position en actions de la société émettrice ou d'une société déterminée.

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.

OPCVM : Organisme de placements collectifs en valeurs mobilières.

Option : Acheter une option donne le droit d'acheter ou vendre une certaine quantité d'actifs durant une période déterminée ou au terme à un prix prédéfini.

P

Pays émergents : Pays dont on s'attend à ce qu'ils résorbent leur retard de développement économique.

Performance : Indique comment la valeur d'un investissement a augmenté (ou diminué) sur une période déterminée (y compris les dividendes/intérêts distribués).

Produit intérieur brut : Valeur totale de tous les biens et services produits dans un pays.

Produit monétaire : Investissement qui investit principalement en espèces et en produits à court terme.

Q

Quantitative Easing : Une politique monétaire d'assouplissement qui consiste à racheter de la dette par les banques centrales afin de maintenir les taux d'intérêt bas.

Quartile : Une des 4 parties égales d'une série, à laquelle on rattache une caractéristique particulière.

R

Rating : Appréciation de la solvabilité d'un pays ou d'une entreprise.

Ratio d'endettement : Rapport du capital d'emprunt (les dettes) d'une entreprise et son capital total.

Ratio d'information : Indicateur qui mesure le rapport risk/return du portefeuille comparé à l'indice de référence. Il est négatif si le fonds sous-performe l'indice.

Ratio de Sharpe : Indicateur qui mesure le rendement additionnel délivré par le fonds par rapport au taux sans risque et à la volatilité du taux sans risque.

Ratio de solvabilité : Rapport entre les différentes composantes du bilan de l'entreprise. Le but est d'avoir une vue sur la capacité de la société à respecter ses obligations financières.

Ratio de Treynor : Indicateur qui mesure le rendement additionnel en sus du taux sans risque par unité de risque de marché (Bêta = risque de marché).

Rééquilibrage : Remettre le poids d'un investissement en ligne avec sa pondération cible.

REIT - Real Estate Investment Trust : Société Immobilière Réglementée (SIR).

Return : Indique comment la valeur d'un investissement a augmenté (ou diminué) sur une période déterminée (y compris les dividendes/intérêts distribués).

Risque de défaut : Le risque qu'une entreprise ou un Etat ne parvienne plus à rembourser ses dettes y compris les intérêts.

S

SIR : Société immobilière réglementée.

Small Cap : Une action de faible capitalisation. Il n'existe pas d'indication standard concernant la capitalisation maximum en dessous de laquelle une action est considérée comme small cap ou mid-cap mais un milliard d'euros est souvent la référence.

Spread : L'écart entre deux variables telles que les intérêts, les performances, etc. Cela indique parfois la rémunération du risque pris.

Surperformance : La différence positive entre le rendement obtenu et le rendement de l'indice de référence.

Standard & Poor's : Société de notation financière américaine, qui sur demande d'une entreprise, donne une indication sur sa solvabilité.

Swap : Un contrat d'échange.

T

Tracking error : Indicateur qui mesure la performance du fonds par rapport à l'indice de référence. Plus importante la tracking error, plus importante la différence entre la performance et l'indice de référence.

Treasuries : Obligation d'Etat.

U

Upper Tier obligation : Un obligation avec un certain degré de subordination.

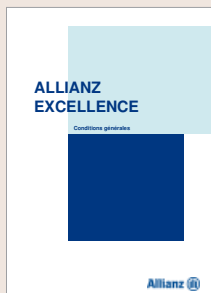
V

Volatilité : Le degré de fluctuation du cours du fonds. Au plus élevé la volatilité, au plus élevé le risque.

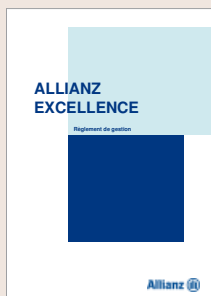
W

Warrant : Un instrument financier qui donne le droit d'acheter ou de vendre généralement une action à un prix prédéterminé durant une certaine période ou à une certaine date.

**CONSULTEZ LES DOCUMENTS QUI FONT PARTIE INTÉGRANTE DE LA BROCHURE
AINSI QUE LES DOCUMENTS PRÉCONTRACTUELS :**



Les conditions générales > www.allianz.be > Liens directs > Documents > Conditions générales
<https://allianz.be/fr/particuliers/documents/Conditions-generales.html>



Le règlement de gestion > www.allianz.be > Liens directs > Documents >
Règlements de gestion et participation aux bénéfices
<https://allianz.be/fr/particuliers/documents/reglement-gestion-participation-benefices.html>



Les documents d'informations clés et d'informations précontractuelles supplémentaires > www.allianz.be >
Liens directs > Documents > Documents d'informations clés
<https://allianz.be/fr/particuliers/documents/documents-informations-cles.html>



Les rapports mensuels > www.allianz.be > Liens directs > Documents > Rapports de gestion (fonds branche 23)
<https://allianz.be/fr/particuliers/documents/rapports-de-gestion.html>

Cette brochure constitue une information générale. Elle ne remplace en aucun cas le conseil de votre intermédiaire en assurances.

Les documents d'informations clés et d'informations précontractuelles ainsi que **le document d'informations spécifiques** pour les fonds qui vous sont conseillés par votre intermédiaire en assurances doivent vous être remis avec cette brochure. Ces documents font partie intégrante de cette brochure.

Les conditions générales et le règlement de gestion sont disponibles gratuitement chez votre intermédiaire en assurances ou sur www.allianz.be > Liens directs > Documents. Lisez-les attentivement avant toute souscription et signature d'un contrat.

Allianz fait partie des leaders mondiaux de l'assurance et des services financiers. Présent dans plus de 70 pays, Allianz emploie plus de 143.000 collaborateurs au service de plus de 92 millions de clients. Au Benelux, Allianz offre, par l'intermédiaire des courtiers en assurances, un large éventail de produits et services à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de PME et de grandes entreprises. En Belgique et au Luxembourg, Allianz est au service de plus de 900.000 clients, occupe plus de 950 employés et son chiffre d'affaires s'élève à 2,8 milliards d'euros. Allianz aux Pays-Bas sert plus de 1,3 million de clients par le canal du courtage ainsi que par la filiale d'assurance directe Allianz Direct. Aux Pays-Bas, Allianz occupe près de 1.000 employés et son chiffre d'affaires s'élève à 1,3 milliard d'euros.

Allianz Invest, Allianz Excellence et Allianz Excellence Plan sont des contrats d'assurance des branches 21 et/ou 23 commercialisés en Belgique par Allianz Benelux. Le preneur d'assurance supporte entièrement le risque financier en branche 23.

Le droit belge est d'application sur ce produit d'assurance.
Cette brochure a été rédigée le 1er septembre 2020.

Sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat à :

- l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, tél. : 02 547.58.71, fax : 02 547.59.75, info@ombudsman.as,
- Allianz Benelux SA par mail à plaintes@allianz.be, par téléphone au 02 214.77.36 ou par fax au 02 214.61.71 ou par lettre à Allianz Benelux SA, 10RSGJ, Blvd du Roi Albert II 32 à 1000 Bruxelles.

Allianz Benelux SA

Blvd du Roi Albert II 32 – 1000 Bruxelles
Tél. : +32 2 214.61.11
www.allianz.be

BE 0403.258.197 – RPM Bruxelles
IBAN : BE74 3100 1407 6507 – BIC : BBRUBEB